

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 30 avril 2024

Présents : Alain PASCAL, Jean SERRI, Benoît CHARLEAU, Hélène SALETTI, Baptiste VIALET, Alice FERMENT, Michel BOURGAT, Jean Pierre GAUTHIER, Cécile STEFANI

Absents représentés : Sylvain BAUCHAU pouvoir donné à Benoît CHARLEAU
Franck RUEL pouvoir donné à Michel BOURGAT

*Approbation du C.R. du CM du 20 mars 2024

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

*Entretien élagage voirie (Lonny ODDOS),

Depuis plusieurs années, l'entretien des abords des chemins communaux est effectué par M. ODDOS Lonny, habitant et auto-entrepreneur sur la commune. Aujourd'hui M. ODDOS désire, investir dans un lamier pour effectuer un travail plus soigné et avoir un accord avec la mairie pour les 5 prochaines années.

Après discussion quant aux tâches comprises dans le temps proposé de 20h par M. Lonny ODDOS, il est décidé qu'une convention sera établie établissant un cahier des charges, et proposée au conseil municipal. Le devenir des branchages produits lors de cet entretien sera à discuter.

Quant à la demande concernant le prévisionnel de cette prestation de service il est accepté pour un montant de 2000€ TTC / an pour 20h.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés

*Délibération Jeux d'enfants

Nous devons régulariser la délibération initiale 2023-32 déposée à la Région suite à des devis qui ont évolué.

Le montant des travaux est de 23 911,33 € HT.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés

*Délibération Voirie Travaux d'urgence

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental 05 concernant les travaux suite aux intempéries de 2023 (cat nat).

Le département nous a redirigé dans l'enveloppe travaux d'urgence et nous demande une délibération adoptant le projet et son plan de financement.

Le Maire explique « l'enveloppe travaux d'urgence » proposée par les services départementaux ; il s'agit d'effectuer les travaux « d'urgence », de les régler (factures payées validées par la perception) et d'effectuer la demande de subventionnement. Celle-ci ne peut excéder 50% du montant HT engagé mais peut s'avérer inférieur à ce taux ; le dossier doit être déposé pour la commission du 25 juin !

Des devis ont été effectués auprès des sociétés « La Routière du Midi » et « Eiffage » ; Seule la société Eiffage propose une intervention le 10 juin.

Le Maire propose d'accepter ce devis d'un montant HT de 46 550 € HT pour réparation chaussées et voiries des chemins de Montama Bas et Montama Haut ainsi que le chemin menant du pont de la Vaunierette au hameau des Oches auprès de la société Eiffage.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés

*Délibération Entretien voirie communale

Nous avons déposé le 8 avril dernier, une demande de subvention pour l'entretien de la voirie communale, le CD 05 nous demande une délibération précisant le projet et son plan de financement.

L'attribution maximale pour la voirie d'entretien est de 20 000 € tous les deux ans ; Les deux mêmes entreprises sont en concurrence ; la moins disante est la société Eiffage ;

Il est proposé d'établir une demande de subvention auprès du département pour un taux de 70 % du montant du devis de 28 000 €.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés

***Chapelle de Vaunières - choix des entreprises**

Mme FERMENT du fait de la candidature de son compagnon annonce qu'elle ne participera ni au débat ni au vote
GERNEZ Eric, Architecte est venu pour l'ouverture des plis à St Julien le Mercredi 10 avril 2024, nous devons aujourd'hui valider ses choix d'entreprises pour les travaux de la Chapelle de Vaunières (lot Charpente – lot Maçonnerie)
Suite à l'analyse des offres il est proposé par l'ensemble du conseil d'accepter

- l'attribution du lot Maçonnerie à la SARL CHAGNARD BTP pour un montant de 52 936,00€ (moins disante) et
l'attribution du lot Charpente à la SAS AUDIBERT CHARPENTE pour un montant de 25 157,50€ (seule recevable)

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés moins 1 voix, Mme FERMENT ne participant ni au vote ni au débat

***Chapelle de Vaunières – Proposition honoraire GERNEZ Eric**

Mme FERMENT du fait de la candidature de son compagnon annonce qu'elle ne participera ni au débat ni au vote
M.GERNEZ nous fait une proposition d'honoraire à hauteur de 8 000€ HT pour le suivi des travaux sur Vaunières, comprenant un minimum de 15 visites comme mentionné par l'exposé de Mme le Maire.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés moins 1 voix, Mme FERMENT ne participant ni au vote ni au débat

***Demande de subventions pour le changement des fenêtres des appartements**

Le T3 en location de la Mairie a fait l'objet avant l'occupation par une locataire aujourd'hui, d'un diagnostic énergétique et son classement en catégorie F (G étant la catégorie la plus énergivore =passoire thermique) nous a contraint à relouer avec un loyer bloqué. Tous les appartements ont été l'objet de rénovation en même temps il y a un peu plus de 25 années.

Aujourd'hui en période hivernale, les factures d'électricité des locataires sont souvent plus élevées que le montant du loyer ; pour tenter d'apporter un peu plus de confort et d'aisance à nos locataires, nous avons fait effectuer des devis pour le remplacement des menuiseries : portes palières et fenêtres des appartements et des accès.

Pour réaliser une demande de subvention en bonne et due forme il nous faut prendre une délibération spécifique pour les locatifs et une pour les accès.

Un des devis proposés dispose d'une TVA à 5,5% (locatif) et l'autre à 20 %. La perception contactée nous informe que sur la TVA à 5,5% nous ne pouvons récupérer la TVA. Pour les accès la TVA est de 20% ;

Le conseil décide de sélectionner les devis les plus élevés pour les demandes de subventions qui se feront au taux de 50 % auprès des organismes compétents .

Soit un montant de 20 809,27 € HT pour les locatifs par La Boutique du Menuisier, et
un montant de 7 916,17 € HT pour les menuiseries des accès pour la même entreprise

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés pour les appartements locatifs

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés pour les menuiseries des accès

***Demande de subventions pour la mise en place de Pompes à Chaleurs**

Toujours dans le cadre des économies d'énergie , au vu des factures d'électricité, nous avons fait réaliser des devis pour installation de pompes à chaleur pour le secrétariat de mairie, et également pour la salle polyvalente ;

Après évocations techniques des matériels envisagés et des prix proposés, aucun devis n'est formellement accepté mais il est décidé de retenir pour les demandes de subventions auprès du ou des organismes compétents les devis de BEAUMIER Chauffage Climatisation Plomberie pour une participation de 50% des installations :

dans le secrétariat de Mairie montant : 7 730,68 € HT

ainsi que séparément pour la salle polyvalente montant 21 356,20 € HT

Le choix du devis se fera ultérieurement selon le taux de subvention obtenu et analyse technique des propositions

Pour réaliser une demande de subvention en bonne et due forme il nous faut prendre une délibération spécifique, ceci pour chaque lieu : secrétariat mairie et salle polyvalente.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés pour le secrétariat de Mairie

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés pour la salle polyvalente

***Terrain Lot n°3 Chante-Duc**

M et Mme BLANCHARD Jean-Marie ont déposé une option sur le terrain n° 3 du lotissement Chante-Duc ; après confirmation de leur part, nous devons délibérer pour la vente définitive, et donner autorisation au maire de signer tout acte concernant cette vente.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés

***Autoconsommation Collective**

Les Communes souhaitent développer un partenariat avec TE05 qui dispose des compétences et d'une stratégie publique pour mener conjointement des études prospectives, la mise en opération du Projet et la gestion des missions de la Personne Morale Organisatrice (PMO).

Pour la continuité et la réalisation du projet il est donc nécessaire qu'une convention de partenariat pour une stratégie d'autoconsommation collective soit signée entre les parties (TE05 et les 8 communes)

Il est précisé par Mme le Maire que suite à l'étude de la société Enotea, deux sites de production en toiture ont été retenus pour la phase 1 (alimentation bâtiments communaux des 8 communes) l'une sur la commune de La Beaume, l'autre sur celle de St Pierre d'Argençon. Les phases 2 et 3 visant à alimenter artisans et entreprises le désirant puis habitants verront la mise en place de petits parcs photovoltaïques sur les sites de station d'épuration. Des études seront menées pour de la petite hydroélectricité.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés

***Terrain Agnès THIARD**

Baptiste VIALET quitte la salle du conseil et ne participe donc ni au débat ni au vote.

Le conseil avait accepté de céder à M. VIALET baptiste une partie (4 000 m²) de la parcelle ZP 44 voisine de son exploitation pour une somme de 1 200 €.

Nous devons rectifier aujourd'hui car la cession est au nom de Madame Agnès THIARD et non Baptiste VIALET. Les conditions de vente n'ont pas changées, l'acquéreur prenant à sa charge les frais de bornage et de notaire.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés moins 1 voix, M. VIALET ne participant ni au vote ni au débat

***Remboursement EDF – Mme Mélissa VIDAL**

Mme Mélissa VIDAL est locataire de la Mairie depuis le 1^{er} mars 2024 d'un F3 délibération prise en conseil municipal le 14 février dernier par la délibération n° 2024-13.

Suite à une erreur avec EDF, Mme VIDAL est redevable de 126,60 € pour la période du 14 mars au 13 avril 2024. A ce jour la situation est régularisée et le compteur EDF est au nom de la locataire.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés

***Subventions 2024**

SDIS Aspres sur buëch : 300 € attribués à l'unanimité

Solidarité Paysans : 450 € attribués à l'unanimité

La truite du Buëch : 100 € attribués à l'unanimité

Croix Rouge : 300 € attribués à l'unanimité

Les Resto du Coeur 05 : 450 € attribués à l'unanimité

Association Saint Julien d'Ici et d'Ailleurs : il est discuté la mise en place d'une convention ; la présidente s'engage à communiquer le détail de l'utilisation de cette subvention visant à organiser les manifestations festives pour la commune, avec la collaboration de la trésorière de l'association ; une subvention est attribuée pour un montant de 2000 € à l'unanimité

SEBIO (PGHM organisation raid) Mme le Maire fait lecture de cette demande qui n'énonce aucun montant mais est liée à la traversée de notre commune par le « Défi Rock and Road » (14-15 septembre 2024) organisé par le PGHM (Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne) qui permet de recueillir des fonds pour l'association SEBIO qui vient en aide aux familles des gendarmes blessés ou plus lors d'interventions de sauvetages. Autour de nous dans le Haut Buëch les communes participent après renseignements collectés à hauteur de sommes diverses allant de 500 à 2000 €. Michel BOURGAT propose un montant de 1000 € qui est agréé par toutes et tous et attribué à l'unanimité

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés

***Cotisations 2024**

Communes Forestières 200€

ADIL 44,10€

AMF 05 132 €

CAUE 05 100€

ANEM 103,24

FSL 54,40 €

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés

***Bail ASSIER J-B (pour occupation local réduit à x journées /semaine)**

Monsieur ASSIER Jean-Baptiste propose d'ouvrir des séances d'ostéopathie sur rendez-vous par Doctolib ou bien par téléphone en laissant un message ou un sms au 06 17 16 65 17. La prise de rendez-vous sera effective à partir du 20 avril, selon le calendrier de M. ASSIER .

Dans un premier temps celui-ci recevra sa patientèle au cabinet de Véronique Castaldi sis à la Mairie, 4 place de la Mairie à Saint Julien en Beauchêne.

Si M. ASSIER désire continuer ses séances, une proposition de bail pourrait lui être faite pour le local se situant à côté de Véronique CASTALDI. Pour cela, si il arrive au bout de ce projet, M.ASSIER demande la possibilité de contracter un bail pour 1 journée par semaine sur 52 semaines. Un loyer représentant 4,33 jours par mois lui serait proposé majoré des charges d'eau et d'électricité proratisées à la journée d'occupation. La journée serait le mardi (si cela fonctionne il pourrait envisager une autre journée le vendredi ce qui doublerait les montants)

Le Maire demande au conseil de l'autoriser à élaborer un type de bail à location mensualisé pour une location de journées pour un ou des locataires en fonction du nombre de jours demandés (partage de local)

Dans le même temps une demande pour une location équivalente par Mme BENOIT Eléonore réflexologue pour la journée du mercredi nous parvient.

Le conseil approuve.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés

***Avis EAU POTABLE La Rochette**

Lors de notre rencontre avec l'Agence de l'Eau, IT05 et les représentants du bureau d'étude Hydrétudes, le réseau d'eau potable de La Rochette a été évoqué, et la question s'est posée quant à la réfection dudit réseau dans la même temporalité que l'aménagement du réseau d'assainissement du hameau (StEp). Après recherche il s'est avéré que le réseau n'est plus aux normes. A ouvrir la chaussée est-il opportun de profiter de ces travaux pour rénover ce réseau d'eau potable. Nous avons demandé un chiffrage lequel est de 27 440 € HT ; en plus des travaux déjà envisagés.

L'avis est demandé au conseil et si positif une délibération entérinera ce projet.

L'avis du conseil est positif.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés

***DUP La Rochette**

L'ancienne municipalité a rencontré M ROUX Eric à plusieurs reprises sans aboutir à un accord. Nous avons à notre tour pris rendez-vous avec lui. Lors de cette rencontre des aménagements ont été discutés avec M.ROUX,et M. RUEL son voisin a accepté sous réserve de projection de l'aménagement proposé, une emprise du projet sur son terrain diminuant la dite emprise sur la parcelle de M.ROUX. Le bureau d'études a repris le projet et a mis en avant les difficultés qui allaient se présenter mais a émis un avis plutôt positif avec réserves(travail de grutage sous la ligne téléphonique et accord parcelle voisine) . Quant à l'empiètement sur la parcelle voisine l'obligation de mise en place d'une clôture a été exprimée, ce dont M.RUEL ne veut pas.

Nous avons adressé un courrier à M.ROUX, en date du 10 avril, lui exposant ce déroulement et lui demandant dans l'intérêt général la vente de sa parcelle à des conditions négociables ; sans cette vente nous nous verrions dans l'obligation d'engager les actions nécessaires permettant la réalisation de ce projet d'intérêt public; nous sommes restés sans réponse jusqu'à ce jour .

Il vous est demandé d'autoriser le maire à engager une Procédure de Déclaration d'Utilité Publique, par la demande d'une enquête préalable, en vue de la déclaration d'utilité publique et de la cessibilité des parcelles auprès de Monsieur le Préfet.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés

Infos diverses

- Curage et pose de buses de dimensionnement adéquat suite aux incidents du 1er avril chemin des Eycharennas ; Jean Serri demande d'étudier la possibilité de remplacer également les buses sises sous l'accès au garage de M.DISPARTI ; cela sera étudié en fonction des contraintes budgétaires et des disponibilités de l'entreprise
- Les derniers lots qui étaient disponibles au lotissement Chante-Duc sont sous option (lots 5 et 10)
- Le 24 mai à la Mairie (extérieur) un stand Orange sera installé pour la Fibre Orange
- Nous avons été informés dans le cadre du New Deal (4 et 5G) de la possibilité d'accueillir une nouvelle antenne pour couvrir la zone La Rochette-Baumugne ; dans le même temps la société Bouygues nous informe de leur arrivée sur l'antenne Orange de La Rochette en compagnie de SFR ; La proposition New Deal n'est pas retenue.
- La Communauté de Communes Buëch Dévoluy nous fait part de son intention de réhabiliter le sentier de La Fontarasse. Les propriétaires privés jalonnant ce sentier ont donné leur accord de principe et nous rencontrerons la CCBD pour poursuivre. L'entretien serait conventionné par la CCBD.
- Un compte-rendu de la commission mobilité a été adressé aux conseillers reprenant les points évoqués dans le bulletin municipal quant au Service aux Habitants , le REZO-POUCE, etc...par Sylvain BAUCHAU.
- Il est évoqué la réunion du Syndicat Mixte de l'Aire Gapençaise (dont nous dépendons) dit le ScoT(Schéma de Cohérence Territoriale) à laquelle assistaient nos délégués Cécile STEFANI et Benoît CHARLEAU pour la présentation du budget 2024 dudit syndicat.
- Après avoir assisté aux Assises de l'Eau, Mme la Maire fait état de l'opposition des communes haut alpines quant à la perte de compétence de la gestion de l'Eau au 1er janvier 2026. Le sénateur des Hautes Alpes a adressé un courrier qui est lu aux Conseillers ; celui-ci évoque son soutien à la conservation choisie de cette compétence par les communes et suggère la création de syndicats intercommunaux. Cette possibilité est retenue par le Conseil et donnera lieu à plus ample recherche quant à son élaboration.
- Le copieur de la commune commençant à connaître quelques faiblesses, il est projeté de le remplacer par un modèle plus récent sur le marché de l'occasion ; l'actuel serait installé à l'Agence Postale qui pourrait assurer une complémentarité dans sa mission au public.

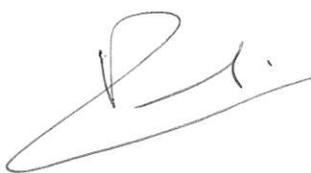
La séance du Conseil Municipal est levée à 22h00

Une dernière info :

Commémoration du 8 Mai à 11h15 devant le monument aux morts ; un apéritif sera offert devant la Mairie (en salle du conseil si le temps n'est pas de la partie)

Ce procès-verbal a été validé par le Conseil Municipal réuni le ...26 Juin... 2024.

La Maire : Hélène SALETTI



Le secrétaire de séance : Benoit CHARLEAU



